REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0578

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cybersécurité - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021

Délibération n° 2021-0578

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	**Cybersécurité - Individualisation partielle d'autorisation de programme**
service :	Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'actualité démontre que la densification des attaques informatiques est une réalité (multiplication par 4 tous les ans). Depuis 2020, il est possible de constater un ciblage volontaire des établissements hospitaliers (Villefranche-sur-Saône, etc.) et des collectivités territoriales (Métropoles ou Villes de Marseille, d'Angers, d'Annecy, etc.).

Par ailleurs, les systèmes informatiques dits "de gestion" ne sont plus la cible unique des attaques cyber. En effet, les attaques ciblent, de plus en plus, les systèmes dits industriels (car manipulant des objets tels que des moteurs, caméras, etc.).

Or, cette dernière catégorie est celle qui permet d'assurer le fonctionnement des services urbains d'une Métropole telle que la Métropole de Lyon (eaux usées, tunnels et voies rapides, feux tricolores, etc.). Une attaque sur de tels systèmes pourrait avoir des impacts importants sur la continuité de service et en termes d'image, au-delà des coûts financiers de remise en état.

II - Objectifs et enjeux du programme

1° - Cybersécurité du système d'information de gestion

Le 1er objectif est de renforcer la sécurité des systèmes d'information de gestion. Pour répondre à ce risque, le plan d'actions proposé pour la Métropole est basé sur les 5 piliers suivants :

- prévenir : former, sensibiliser, communiquer pour comprendre le risque et être vigilant,
- anticiper : identifier les risques et les failles du système informatique, mettre en place les plans de continuité,
- protéger : protéger techniquement les actifs sensibles (équipements, applications, infrastructures),
- détecter : détecter et alerter en cas de dysfonctionnement *via* des systèmes de sonde et d'analyse des traces informatiques,
- réagir : réagir aux dysfonctionnements signalés (gestion d'incident et gestion de crise).

2° - Cybersécurité des systèmes d'information industriels

Le plan d'actions en matière de cybersécurité pour les systèmes d'information industriels a été décrit et s'inscrit dans le cadre du projet Territoire d'innovation de grande ambition (TIGA). Il repose sur les axes suivants :

- construire une gouvernance transverse sur la cybersécurité pour optimiser les efforts et les compétences,

- construire un centre de ressources cybersécurité avec une offre de service à destination des opérateurs de systèmes industriels. L'objectif est d'améliorer la résilience des systèmes industriels et urbains et ainsi de maintenir les conditions opérationnelles de la Métropole et des opérateurs de systèmes industriels du territoire,

- animer la communauté des opérateurs de systèmes industriels.

Ce projet comporte 3 phases, dont seule la 1ère correspond à la présente individualisation partielle :

- définir le périmètre du centre de ressources cybersécurité à l'échelle de la collectivité et le mettre en œuvre sur les systèmes d'information de gestion et industriels existants au sein de la collectivité,

- si les résultats de la 1ère phase sont satisfaisants, l'objectif sera alors de mettre en place une gouvernance territoriale de la cybersécurité industrielle, ouvrir progressivement le centre de ressources cybersécurité à plusieurs acteurs publics et privés du territoire de la Métropole, et animer une communauté d'opérateurs de systèmes industriels,

- accompagner à la réplication du modèle sur d'autres territoires nationaux.

III - Calendrier et phasage des actions

Le plan d'actions sur la cybersécurité du système d'information de gestion se déroulera sur la durée du mandat 2021-2026.

La 1ère phase du projet TIGA - cybersécurité se déroulera sur la 1ère moitié du mandat de 2021 à 2023.

IV - Coûts d'investissement

1° - Cybersécurité du système d'information de gestion

Répartition annuelle des coûts d'investissement :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
298 000 €	635 000 €	633 000 €	478 000 €	661 000 €	585 000 €	3 290 000 €

2° - Cybersécurité des systèmes d'information industriels

Répartition annuelle des coûts d'investissement :

2021	2022	2023	Total
22 000 €	1 739 000 €	1 739 000 €	3 500 000 €

En termes de recettes, le financement pour ce projet a été sollicité dans le cadre du PIA3 - TIGA, pour un montant de 833 000 €, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2022	2023	2024	Total
100 000 €	350 000	383 000 €	833 000 €

Il est donc proposé au Conseil, l'ouverture d'une individualisation partielle d'autorisation de programme, pour un montant de 6 790 000 €, pour financer le plan d'actions sur la cybersécurité selon l'échéancier suivant :

- 320 000 € en 2021,
- 2 374 000 € en 2022,
- 2 372 000 € en 2023,
- 478 000 € en 2024,
- 661 000 € en 2025,
- 585 000 € en 2026,
- et 833 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le plan d'actions sur la cybersécurité des systèmes d'information de gestion et industriels existants au sein de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P28 Fonctionnement de l'institution, pour un montant de :

a) - 6 790 000 €, en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 320 000 € en 2021,
- 2 374 000 € en 2022,
- 2 372 000 € en 2023,
- 478 000 € en 2024,
- 661 000 € en 2025,
- et 585 000 € en 2026,

sur l'opération n° 0P28O9298,

b) - 833 000 €, en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2022,
- 350 000 € en 2023,
- 383 000 € en 2024,

sur l'opération n° 0P28O9298.

3° - Le montant à payer, estimé à 6 790 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 à 2026 - chapitres 20 et 21 - opération n° 0P28O9298.

4° - Le montant à encaisser, estimé à 833 000 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 à 2024 - chapitre 13 - opération n° 0P28O9298.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.